

1/15'000
Format A2

DONNÉES DE BASE



CONTENU DU PLAN



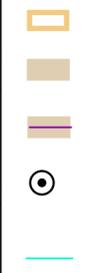
URBANISATION

- Conservier, valoriser et adapter le patrimoine bâti historique.
- Requalifier le bâti des quartiers centraux (anciens faubourgs).
- Restructurer le bâti de la ville moderne et contemporaine, des quartiers en mutation et le long des axes multimodaux.
- Intensifier le bâti et mener des opérations de construction exemplaires.
- Rénover, agrandir, reconstruire les équipements d'agglomération.
C-culture, A-Administration, S-sécurité, SP-Sports et loisirs, E-Enseignement, SO-social, T-transports et logistique
- Rénover, agrandir, construire des équipements de proximité : écoles primaires à construire.
- Compléter les centralités existantes, en créer de nouvelles, intensifier le bâti.
- Adapter et valoriser le bâti protégé.
- Maintenir les zones industrielles existantes dans lesquelles sont présentes des activités productives. Faire évoluer vers des quartiers plus mixtes les zones industrielles qui ont déjà muté (Sécheron).
- Maintenir et développer des lieux productifs et créatifs dans des programmes mixtes valorisant la superposition des affectations diversifiées et les usages multiples.
- Adapter les plateformes de logistique existantes aux enjeux de la logistique urbaine, notamment les bâtiments de la Poste.

PROGRAMME DE MESURES

- U1, U2
- U1, U2
- U1, U2, U3
- U1, U3
- U5, U8, U14
- U6, U7, U9, U14
- U1, U6, U7, U9, U14
- U1, U2
- U1, U3
- U1, U3
- U1, U3, M4, G3

MOBILITÉ



- Mettre en place la zone 30km/h sur tout le réseau routier du territoire communal.
- Aménager des rues piétonnes ou à priorité piétonne, des rues-cyclables (vélo prioritaire sur les voitures).
- Aménager des axes multimodaux sur lesquels les transports publics et les vélos sont prioritaires.
- Adapter les gares et haltes ferroviaires, pôles d'échanges TPG aux flux massifs de voyageurs et de piétons. Améliorer les cohabitations entre modes actifs. Diminuer le trafic TIM.
- Aménager des axes forts pour les cycles.

- M1, M2, M3, E4
- M1, M2, M3, E1, E2, E4, E5
- M1, M2, M3, M4, E1, E2, E4, E5
- M1, M2, M3, M4, G7
- M2, M3, M4

NATURE, PAYSAGE, EAU, SOLS



- Préserver et renforcer l'infrastructure écologique communale : Parcs, cimetières, Forêts, berges, espaces interstitiels, etc.
- Créer de nouveaux parcs dans les périmètres de développement urbain.
- Mettre en place des systèmes de gestion intégrée des eaux pluviales. Infiltration, axes d'écoulement à ciel ouvert, déminéralisation des sols.
- Arboriser, végétaliser les rues.

- E1, E2, E7
- U1, E1, E2
- M3, E3
- E1, E3

FICHES SECTORIELLES



- Mettre en oeuvre les grands projets.

- G1, G2, G3, G4, G5, G6, G7

